

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Désignation commerciale : YACHTCARE MASTIC EPOXY – COMPOSANT A

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Non déterminé
Utilisation de la substance / du mélange : Mastic de réparation

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax. 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

Centre Régional Antipoison et de Toxicovigilance de LYON

Permanence médicale téléphonique : **04.72.11.69.11**

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification de la substance ou du mélange.

Classification selon Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE



Xi, Irritant

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.



Xi, Sensibilisant

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.



N, Dangereux pour l'environnement.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est soumis à l'obligation d'étiquetage en vertu de la méthode de calcul de la directive générale CE sur la classification des préparations dans sa dernière version.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Eléments d'étiquetage

Etiquetage selon les directives CEE :

Le produit est classé et étiqueté suivant les directives de la Communauté Européenne/GefStoffV.

Lettres d'identification et caractérisation de danger du produit :



Xi Irritant



N Dangereux pour l'environnement.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Produit de réaction : Résine d'épichlorhydrine et de bisphénol A, poids moléculaire moyen ≤ 700

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol

1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane

Oxyrane, dérivés mono[(alcoolates en C10-16)méthyl]

Phrases de risques (R) :

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrases de sécurité (S) :

- S2 : Conserver hors de portée des enfants.
 S24 : Éviter le contact avec la peau.
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S28 : Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
 S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
 S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S61 : Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.

Éléments d'étiquetage additionnels de certains mélanges

Contient des composés époxydiques. Voir les informations fournies par le fabricant.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : non applicable
vPvB : non applicable

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique du produit : Mélanges

Description : Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers :			
CAS : 25068-38-6 NLP : 500-033-5	Produit de réaction : Résine d'épichlorhydrine et de bisphénol A, poids moléculaire moyen ≤ 700	Xi R36/38 ; Xi R43 ; N R51/53 Aqu. chron. 2, H411 ; Irrit. cut. 2, H315 ; Irrit. ocul. 2, H319 ; Sens. cut. 1, H317	10-30 %
CAS : 9003-36-5 NLP : 500-006-8	Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol	Xi R36/38 ; Xi R43 ; N R51/53 Aqu. chron. 2, H411 ; Irrit. cut. 2, H315 ; Irrit. ocul. 2, H319 ; Sens. cut. 1, H317	2,5-10 %
CAS : 16096-31-4 EINECS : 240-260-4	1,6-bis(2,3-époxypropoxy)hexane	Xi R36/38 ; Xi R43 R52/53 Irrit. cut. 2, H315 ; Irrit. ocul. 2, H319 ; Sens. cut. 1, H317 ; Aqu. chron. 3, H412	1,0-5,0 %
CAS : 68081-54-5 EINECS : 268-358-2	Oxyrane, dérivés mono [(alcoolates en C10-16) méthyl]	Xi R36/38 ; Xi R43 ; N R51/53 Aqu. chron. 2, H411 ; Irrit. cut. 2, H315 ; Irrit. ocul. 2, H319 ; Sens. cut. 1, H317	1,0-5,0 %
EINECS : 265-199-0	Solvant Naphta (pétrole), aromatique léger	Xn R65 ; Xi R37 ; N R51/53 R10 Liq. infl. 3, H226 ; Asp. tox. 1, H304 ; Aqu. chron. 2, H411 ; STOT SE3, H335+336	0,1-1,0 %

Indications complémentaires : Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.

4. PREMIERS SECOURS

Description des premiers secours

- Recommandations générales** : Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après plusieurs heures, c'est pourquoi une surveillance médicale d'au moins 48 heures s'impose après un accident.
 Autoprotection du secouriste d'urgence.
 Transporter la victime hors de la zone contaminée et l'allonger.
 En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire : respiration artificielle.
 Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.
- En cas d'inhalation** : Apport d'air frais ou d'oxygène, consulter un médecin.
 En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable.
- En cas de contact avec la peau** : Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer.
 En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux** : Rincer sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes puis consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion** : NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin
 Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO₂, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée

Moyens d'extinction à NE PAS utiliser pour des raisons de sécurité :

Jet d'eau à grand débit.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Porter un vêtement de protection complet.

En cas d'explosion et/ou d'incendie, ne pas respirer les fumées.

Autres recommandations :

Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.

Collecter séparément les eaux d'incendie contaminées, ne pas jeter à l'égout.

Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de protection.

Eloigner les personnes non équipées de protection.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Assurer une ventilation suffisante.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eloigner les sources d'ignition.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer le sol/sous-sol.

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.

En cas de contamination des eaux ou des égouts, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec une matière absorbante (sable, terre diatomée, liant acide, liant universel, sciure de bois).

Références à d'autres sections :

Informations relatives à une manipulation sans danger, voir section 7.

Informations relatives aux équipements de protection individuelle, voir section 8.

Informations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conserver le récipient bien fermé.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Conditions pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

- Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- Indications relatives au stockage commun :

Conserver à l'écart des aliments.

Conserver à l'écart des agents oxydants.

Ne pas stocker avec les acides.

Ne pas stocker avec les alcalis (solutions alcalines).

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans des contenants bien fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage recommandée : +5°C - < +40°C.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail

Ce produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller par poste de travail.

Remarque complémentaire : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Equipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Appliquer de la crème protectrice à titre préventif.

Protection respiratoire :

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

En cas de faible exposition ou de courte durée, filtre respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre : A/P2.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméation et de la dégradation.

Avant toute réutilisation, vérifier l'étanchéité des gants

Protection prophylactique cutanée recommandée par l'utilisation de moyens de protection de la peau.

- Matériau des gants :

Caoutchouc fluoré (Viton).

Caoutchouc nitrile.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, de ce fait, être contrôlée avant l'utilisation.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux :



Lunettes de protection avec coques latérales.

Protection du corps :

Vêtement de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Informations générales :	
Aspect :	
Forme :	pâteux
Couleur :	blanc
Odeur :	caractéristique
Changement d'état :	
Point/intervalle d'ébullition :	> 200°C
Point d'éclair :	> 100°C
Auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif, toutefois des mélanges vapeur-air explosifs peuvent se former
Densité à 20°C :	1,8 g/cm ³
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	insoluble
Viscosité dynamique à 20°C :	8-11 Pas

10. STABILITE ET REACTIVITE

Réactivité

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses :

Réactions avec les acides, alcalis et agents oxydants.

Réactions avec les amines.

Produits de décomposition dangereux :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
25068-38-6 Produit de réaction : Résine d'épichlorhydrine et de bisphénol A, poids moléculaire moyen ≤ 700		
Orale	LD 50	> 5000 mg/kg (rat)

Irritation primaire :

Sur la peau : Irritant pour la peau et les muqueuses.

Sur les yeux : Irritant

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon la méthode de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants :

Irritant

Sensibilisation : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité :

Toxicité aquatique :	
25068-38-6 Produit de réaction : Résine d'épichlorhydrine et de bisphénol A, poids moléculaire moyen \leq 700	
EC 50 / 48 h	2,8 mg/l (daphnia)
LC 50 / 96 h	3,6 mg/l (leuciscus idus)

Persistence et dégradabilité : Aucune information significative complémentaire disponible.

Comportement dans les compartiments environnementaux :

Potentiel de bioaccumulation : Aucune information significative complémentaire disponible.

Indications écologiques complémentaires :

Indications générales :

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classe de pollution des eaux 2 (propre classification) : polluant

Ne pas contaminer la nappe phréatique, les égouts ou les eaux.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Méthode de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Codes déchets :

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison des particularités régionales et sectorielles.

Catalogue Européen des Déchets :	
07 02 08	Autres résidus de réaction et de distillation.

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Elimination conformément à la réglementation.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier/domestique) :



Classe ADR/RID/E: 9 Matières et objets dangereux divers

Indice Kemler : 90

N° ONU : 3082

Groupe d'emballage : III

Etiquette de danger 9

Marquage spécial : Signe conventionnel (poisson et arbre)

Nom d'expédition des Nations Unies : 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Produit de réaction : Résine d'épichlorhydrine et de bisphénol A avec un poids moléculaire moyen \leq 700).

Code de restriction en tunnel : E

Transport maritime IMDG :



Classe IMDG :	9
N° ONU :	3082
Etiquette de danger :	9
Groupe d'emballage :	III
N° EMS :	F-A,S-F
Polluant marin :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Désignation technique exacte :	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Reaction product : bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight \leq 700)

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :



Classe ICAO/IATA :	9
N° ONU :	3082
Etiquette de danger :	9
Marquage spécial :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
Groupe d'emballage :	III
Désignation technique exacte :	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Reaction product : bisphenol-A-(epichlorhydrin) epoxy resin (number average molecular weight \leq 700).

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Attention : Matières et objets dangereux divers.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Dispositions nationales

Indications relatives aux restrictions d'emploi :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et allaitantes.

Législation sur les accidents majeurs (Störfallverordnung, Allemagne) :

Respecter les seuils quantitatifs conformément à ladite législation.

Classification selon le Décret allemand sur la sécurité des exploitations (BetrSichV) : -

Classe de pollution des eaux : WGK 2 (propre classification) : polluant.

Autres directives, restrictions et ordonnances d'interdiction :

Notice BG-Chemie : M023 « Résines polyester et époxy »

Evaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes des mentions de danger et des phrases de risques pertinentes :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- R10 Inflammable
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65 : Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Modifications par rapport à la version antérieure :

Sections : 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15 et 16.

Abréviations et acronymes :

- GefStoffV : Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)
PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)
bPvB : very Persistent and very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)
CAS : Chemical Abstracts Service (Division of the American Chemical Society)
EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.)
NLP : No-Longer Polymer (plus considéré comme un polymère)
BetrSichV : Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne)
EC50 : Effective concentration, 50 % (Concentration effective)
LC50 : Lethal concentration, 50 % (Concentration létale)
LD50 : Lethal dose, 50 % (Dose létale)
ADR : European Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
RID : Regulations concerning the International transport of Dangerous goods by rail. (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
IMDG : International Maritime code for Dangerous Goods (Code Maritime International des Marchandises Dangereuses)
IATA : International Air Transport Association (Association Internationale du Transport Aérien)
IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA) (Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses de l'IATA)
ICAO : International Civil Aviation Organization (Organisation de l'aviation civile internationale)
ICAO-TI : Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO) (Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
WGK : Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne)
BG-Chemie : Berufsgenossenschaft Chemie (Association professionnelle de l'industrie chimique, Allemagne)

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.